

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

1. Le campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping ainsi qu'aux conditions générales de réservation et aux conditions générales d'annulation qu'il aura dûment validé et accepté pour que sa réservation soit entérinée.
2. La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
3. Tout contrat non accompagné d'un acompte de 30 % sera considéré comme nul. Tout acompte versé sans l'envoi du contrat ne pourra être réclamé en cas d'annulation de séjour ou changement de date et restera acquis au camping Aigue Marine.
4. Le paiement du solde du séjour se fera dès votre arrivée.
5. Aucun remboursement n'est possible pour tout séjour écourté (Départ anticipé ou arrivé tardive). Tout départ anticipé entraînera une remise à disposition de l'emplacement en faveur du camping. Il vous incombera de prendre vos dispositions avec vos gardiennage correspondants le jour de votre départ.
6. L'occupation des emplacements réservés s'effectue à partir 15 heures le jour de l'arrivée. Les emplacements doivent être libérés avant 11 heures le jour du départ.
7. En cas d'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible pour le camping Aigue Marine et les acomptes ne seront pas remboursés.
8. La près réservation d'un emplacement spécifique est possible mais non garantie. À tout moment, la direction se réserve le droit d'annuler l'attribution de l'emplacement pré réservé.
9. Non accompagnés de leurs parents, les mineurs ne sont pas admis, les décharges parentales ne sont pas acceptées.
10. Tous vos équipements et véhicules (Caravanes, remorques, voitures, camping-cars) doivent être assurés pendant la durée de votre séjour. L'attestation pourra vous être demandée par l'établissement.

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT

1. Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez avertir le camping Aigue Marine par courrier (Cachet de la poste faisant foi) ou par e-mail car il ne pourra pas être reporté sur une autre année.
2. Nous nous engageons à vous rembourser vos acomptes dans la mesure où cette annulation est parvenue deux mois (60 jours) au plus tard avant la date d'arrivée. En dehors de cette période, dans un cas de force majeure, l'annulation devra être accompagnée d'un justificatif officiel (Certificat médical, actes de décès, attestation employeur en cas de perte d'emploi).
Dans tous les autres cas l'intégralité de la somme avancée restera acquise au camping Aigue Marine.
Les éventuels frais de traitement et de gestion telle que prévu aux conditions générales resteront acquis au Camping Aigue Marine.

ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, et qui n'est pas imputable au camping Aigue Marine, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion telle que prévus aux conditions générales resteront acquis au Camping Aigue Marine.
2. Toute annulation du séjour dûment justifié par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (Infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, où serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues les sommes versées d'avance seront remboursées dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion telle que prévue aux conditions générales resteront acquis au Camping Aigue Marine. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.
3. Dans l'hypothèse où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation est d'accueillir les Clients, le Camping Aigue Marine donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Camping Aigue Marine.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Le bureau d'accueil

Les horaires d'ouverture de la réception sont de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Vous y trouverez tous les renseignements sur les installations, la sécurité, la plage et des informations sur les environs.

2. L'inscription

Les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable des véhicules / de la réservation avant toute installation.

3. Les visiteurs de nos campeurs

Tous les visiteurs jour doivent impérativement se présenter à l'accueil pour enregistrement moyennant 3 € par personne.

S'ils souhaitent passer la nuit ils seront enregistrés comme « Personnes supplémentaires » moyennant 4 € par personne. Dans le respect du nombre de personnes autorisées sur l'emplacement, à savoir 6 personnes.

4. La circulation en voiture

Le véhicule compris dans le forfait doit stationner sur la parcelle louée. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules préalablement inscrits. La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10 km/heure.

5. Les animaux

Les animaux ne sont pas acceptés.

6. Les sanitaires

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, ils doivent les accompagner aux sanitaires. Les jeux y sont interdits.

7. La sécurité

Les feux de bois et les barbecues sont interdits sur les emplacements.

Les jeux de ballon et de vélos ne sont pas autorisés.

8. Le bruit

Les campeurs sont priés d'éviter tout bruit ou discussion qui pourraient gêner leurs voisins entre 23 heures et 7 heures du matin.

9. Occupation de l'emplacement

Le nombre de personnes par emplacement est limité à 4. Exceptionnellement il peut y avoir 6 personnes si la capacité totale du camping le permet.

Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Les véhicules supplémentaires devront se garer sur le parking se trouvant avenue Ferdinand De Lesseps.